CERISÉ Infos

L'édito du maire

La période estivale nous avait permis de mettre au second plan la période COVID, d'aborder la rentrée avec davantage de sérénité et d'optimisme et avec une folle envie de passer à autre chose. De nombreux projets sur la commune allaient pouvoir, enfin, se concrétiser : le City-stade, les travaux de requalification des rues du Général Leclerc et de l'Acre, la 2ème phase d'exploration des peintures murales de l'Eglise, les plantations d'arbres sur le terrain de foot dit « d'entraînement »… Ce premier semestre a donc mobilisé l'équipe municipale…

Les conséquences de la guerre ukrainienne avec l'arrêt en France d'une centrale nucléaire sur deux pour maintenance, la raréfaction du gaz, la sécheresse qui limite l'utilisation des barrages hydro-électriques, font que nous allons devoir nous serrer la ceinture. N'oublions pas que le prix de l'énergie va exploser, et que l'inflation est de retour…

En période d'inflation et d'augmentation du coût de l'énergie, réduire sa consommation est aussi un moyen de limiter le niveau de ses factures. Certains gestes du quotidien y contribuent, parfois plus qu'on ne l'imagine.

Lors du dernier conseil municipal le maître mot fut la sobriété énergétique! Des mesures ont été prises : extinction de l'éclairage public de 22h30 à 6 heures et en totalité pour l'Eglise et réduction de 70% de l'intensité lumineuse, limitation des illuminations de Noël, température limitée à 19°C dans tous les bâtiments publics (baisser la température de 1°C permet de réduire sa consommation de 7%). Ces dispositions ont aussi fait le consensus lors du dernier conseil communautaire. (Eclairage public compétence CUA).

Nous devrons nous habituer au signal Ecowatt. Il sera diffusé par les médias et annoncera les coupures éventuelles en cas de pic de consommation atteint.

Vigilance aussi pour la consommation d'eau. Cet été des arrêtés préfectoraux nous ont contraints à réglementer les usages de l'eau.

La commune a pu utiliser l'eau stockée dans le bac de récupération des eaux de pluie de la salle des Pommiers pour arroser nos plantations. Une réflexion est en cours pour revoir le fleurissement de la commune et s'orienter vers des plantes moins consommatrices en eau…

L'eau devient une denrée rare… Préservons-la…

Espérons que l'hiver soit clément !

SOMMAIRE

- Edito du maire p. 1
- Réunion de conseil municipal du 11 octobre 2022 p. 2 et 3
- Travaux finis (Retour sur la construction du city-stade) et travaux en cours p. 4 et 5
- Ça s'est passé à Cerisé ! p. 6
- Nouvelles de l'école et infos APE p. 7
- Page infos/ les échos p. 8

OUVERTURE DU CITY-STADE

Extinction de l'éclairage public de 22h30 à 6h du matin

BULLETIN MUNICIPAL N°335 - OCTOBRE/ NOVEMBRE 2022

- ✉ mairie@commune-cerise.fr
- ☎ 02 33 29 39 29

Directeur de la publication : M. Cousin , maire
Bulletin réalisé par la commission Communication
Tirage : 370 ex.
Dépôt légal : Octobre 2022
Impression : *ANAIS Édition & Numérisation, Alençon*

VIE MUNICIPALE

Réunion du conseil municipal du mardi 11 octobre

Plan délimité des abords des monuments historiques

Avis du conseil municipal sur le plan délimité des abords des monuments historiques

Périmètre actuel : 814 666 m^2

Périmètre proposé : 363 683 m^2

Pour définir les nouveaux abords de l'église, il est proposé de retenir :

♦ Le bâti ancien correspondant à l'état XIX ème par ailleurs presque systématiquement covisible avec l'église.

♦ La vallée du Londeau qui dégage des vues lointaines et qualitatives, le long de laquelle cette urbanisation ancienne est organisée.

♦ Le bâti récent situé aux abords immédiats, visible dans les perspectives vers l'église.

♦ Quelques perspectives urbaines qui cadrent le clocher

Le conseil municipal adopte le nouveau plan de délimitation des abords des monuments historiques.

Eclairage public

Modification des plages horaires

Jeudi 14 octobre 2022, le conseil de la Communauté urbaine d'Alençon a décidé de réduire l'éclairage public. La mesure a été votée à l'unanimité, moins une abstention.

Les raisons qui justifient cette action : Réduire le montant des factures d'électricité, limiter les émissions de gaz à effet de serre, lutter contre les nuisances lumineuses…

A partir du 1er novembre, l'éclairage de mise en valeur des monuments, églises, etc. devrait s'éteindre à 21 h. Le reste de l'éclairage pourrait être réduit de 70 % entre 20 h et 22h30 et entre 6 h et 7 h, et éteint de 22h30 à 6 h.

Cette décision est estimée « compatible avec la sécurité des usagers, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. D'après les retours d'expériences d'autres communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable . Cet éclairage ne constitue pas une nécessité absolue à certaines heures et certains endroits. »

C'est la Communauté urbaine qui est compétente en matière d'éclairage public, c'est donc elle qui se charge de la mise en place technique de la mesure. Bien sûr, ont prévu les élus, « selon les configurations communales ainsi qu'en période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage pourra être maintenu tout ou partie de la nuit » *Article extrait du Ouest France du 15/10/2022.*

Le conseil municipal se prononce sur cette mesure de modification des plages horaires de l'éclairage public. Un arrêté précisant les modalités de la mesure sera pris afin d'informer la population et d'adapter la signalisation.

Pour plus d'informations sur les économies d'énergie, visitez le site de l' ADEME Normandie (agence de transition écologique). Adresse du site :https://normandie.ademe.fr/

Ouvert **LE DIMANCHE**

Ouvertures dominicales des commerces et concessions automobiles 2022

Dates retenues pour les commerces de détail :

- 15 janvier 2023 (1er dimanche des soldes d'hiver
- 2 juillet 2023 (1er dimanche des soldes d'été)
- 27 août 2023 (dimanche avant rentrée scolaire)
- 26 novembre 2023 (Black Friday)

Dates retenues pour les concessions automobiles

- 15 janvier 2023
- 12 mars 2023
- 11 juin 2023
- 17 septembre 2023
- 15 octobre 2023

Signature de convention

Convention avec l'Association Fiesta Loca danse et l'Association SCBS (Sport Concept Boxing Santé) relative à l'occupation de la salle des Pommiers.
Fiesta Loca 2022/2023 : 2h30 le lundi pour 50 €
SCBS 2022/2023 : 2h30 le jeudi soir pour 50 €

Adhésion au contrat Kik Déclic

Chaque année la commune signe un contrat de fourrière municipale avec l'entreprise KIK DÉCLIC.. Cela permet de les appeler lors de divagation de chiens errants . Dans ce cas, l'entreprise intervient dans les 6 heures de l'appel.

Conditions financières :
0,69 centime/hab.
Pour chaque animal pris en charge par la fourrière, à la demande de la commune, des frais de prise en charge sont facturés : 55 € /chat.
Les frais vétérinaires sont à la charge de la commune si l'animal capturé est malade ou blessé.
Le conseil émet un avis favorable pour adhérer au contrat Kik Déclic

VIE MUNICIPALE

Service public de l'eau

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et des services d'assainissement collectif et non collectif année 2021

Caractérisation technique du service

Le Service de l'Eau de la Communauté Urbaine d'Alençon assure la production et la distribution de l'eau potable sur 18 communes de son territoire.
Elle a confié ce service à la société Eaux de Normandie par un contrat de type régie intéressée qui a pris effet au 1er juillet 2015, pour une durée de 12 ans.

⇒ ***Estimation de la population desservie***
Le service public d'eau potable dessert 50 903 habitants au 31/12/2021 (50 903 au 31/12/2020).

⇒***Nombre d'abonnés***
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
Le service public d'eau potable dessert 20 476 abonnés au 31/12/2021 (20 391 au 31/12/2020)créé en 1948 sous le nom de SDCEO.

Facture d'eau type

Les tarifs au 01/012021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3 /an)

Tarifs	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	28,10	28,80	2,5
Part proportionnelle	214,68	224,52	4,6
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence Eau)	18,00	19,20	6,7
TVA	26,08	27,25	4,5
Total TTC pour 120 m3	**286,86**	**299,77**	4,5
Prix TTC au m^3	**2,39**	**2,50**	4,5

Service public de l'assainissement

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif année 2021

⇒**Présentation du territoire desservi**
Le Service de l'Assainissement Collectif de la Communauté Urbaine d'Alençon assure la collecte et le traitement des eaux usées sur l'ensemble de son territoire.(21 231 abonnés au 31/12/2021)

⇒**Facture d'assainissement type**
Les tarifs applicables sur le périmètre de la CUA au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	37,80	38,70	2,4
Part proportionnelle	192	196,80	2,5
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,04	5,04	0,0
Redevance de pollution domestique (Agence de l'eau)	36,00	36,00	0,00
TVA 5,5 %	14,90	15,21	2,1
Total TTC	**285,74**	**291,75**	2,1
Prix TTC au m^3	**2,38**	**2,43**	2,1

Une Naissance, un Arbre

Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour la création d'un espace forestier

La commune de Cerisé met à disposition de l'Interclub d'Alençon dans le cadre d'une opération dénommée « **Une Naissance, un Arbre** », une partie de la parcelle actuellement en nature du terrain de sport (Près du terrain de beach volley).
L'Interclub utilisera cette parcelle pour la réalisation d'un espace forestier (plantation de différentes essences d'arbres).
La parcelle de terrain de la présente convention a pour objectif de créer du lien social et de satisfaire à une demande des citoyens qui expriment de plus en plus fortement le besoin d'un accès à la nature. La crise sanitaire a renforcé le désir des habitants de profiter des espaces naturels. La végétalisation est également une priorité de la collectivité. Elle est un levier de l'adaptation des territoires au changement climatique.
85 % des français considèrent importante la proximité avec un espace vert. Les arbres d'ombrage permettent de réduire la température de 3 à 5 ° C.

Modification du statut du Syndicat mixte d'Informatique des communes de l'Orne (SMICO)

Dans le cadre du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), les collectivités doivent ***consigner sur un registre interne l'ensemble des traitements*** comportant des données à caractère personnel, et ***s'assurer que ces traitements respectent bien les nouvelles obligations légales***. Pour cela, notre commune a confié cette mission au SMICO

Référent « Incendie et secours »

Désignation d'un élu « Référent incendie et secours »

L'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25/11/2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels oblige les communes à désigner une personne référente en matière d'incendie et de secours au sein du Conseil Municipal.

Stéphane CHOISNET, conseiller municipal a été désigné « Référent incendie et secours »

Ouverture du city stade de CERISÉ

Le city stade : un équipement sportif attendu pour rassembler les générations !

Le projet de city stade était un projet présenté dans le programme municipal. En dehors des espaces jeux pour les très jeunes enfants, il n'existait aucune structure pour les adolescents. Ce terrain de sport va permettre aux jeunes et aux élèves de l 'école de pratiquer différents sports collectifs.

20 juillet 2022 : descellement des lisses en béton de l'ancien terrain de foot

20 juillet 2022 : terrassement

22 juillet 2022 : compactage de la dernière couche de sable au rouleau

26 août 2022 : pose de l'enrobé

5 septembre 2022 : traçage des lignes et perçage des trous pour poteaux

14 septembre 2022 : pose de l'entourage du city stade

14 septembre 2022 : pose de l'entourage (suite)

16 septembre 2022: pose de la pelouse et épandage de sable

CONTRÔLE DE RÉCEPTION MULTISPORTS

Contrôlé par Nicolas BRILLET le 30/09/2022

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPEMENT :

Type : MULTISPORTS
Immatriculation : TMS
Référence : TSA CC 15202
Nom du fournisseur : QUALI CITÉ
Date de fabrication : 2022
Contrôlé selon : NF EN 15312+A1 de 2010

ÉTATS À CONTRÔLER :

	Satisfaisant	Non Satisfaisant
✓ Marquages :		
Signalétique	X	
✓ État général :		
Stabilité et assemblage	X	
Propreté	X	
Traitement de surface	X	
Corrosion	X	
Usinerie et protection	X	
Scellements	X	
Autres exigences	X	

COMMENTAIRES :

Aire multisports répondant aux exigences de sécurité.

CONCLUSION DE CONTRÔLE

BON ÉTAT

9

Coût des travaux / subventions

Terrassement + City-stade : 89 000€ (HT)

Subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : 24 471,90 €,

Conseil Départemental : 16 910 €

LEADER/ aides européennes : environ 8000 €

7 octobre2022 : visite de la commission travaux et ouverture du city stade au public

CITY STADE DE CERISÉ

Horaires d'ouverture : de 8h à 22h

Durant les périodes scolaires, l'utilisation du city stade est prioritairement réservée aux activités scolaires.

Règlement

Véritable équipement de proximité, le city stade permet de s'adonner à une multitude de disciplines sportives : football, basket, handball. Le terrain est un équipement ouvert à tous et libre d'accès, il n'est pas surveillé. Les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les conditions. La pratique des activités est placée sous l'entière responsabilité des utilisateurs et de leurs parents ou accompagnateurs pour les mineurs.

Description des activités

Le terrain multisports est une aire de jeux destinée exclusivement à la pratique des sports suivants : football, basketball, handball. Toute autre activité, pour laquelle le terrain n'est pas destiné est interdite.

Fonctionnement

Il est demandé aux utilisateurs de respecter les riverains, de ne pas troubler la tranquillité des lieux en entrainant des nuisances sonores notamment.

Dans l'enceinte du terrain multisports sont interdits **cycles, engins motorisés, et animaux domestiques.**

Il est interdit de fumer, manger ou boire sur les espaces de jeux. La consommation d'alcool et de tout produit illicite est strictement interdite sur le site.

Tout utilisateur du terrain est tenu de conserver celui-ci dans un bon état de propreté. Il est tenu de signaler en mairie, dans les meilleurs délais, toute dégradation observée afin de prévenir les risques consécutifs et de procéder aux réparations nécessaires.

Tout manquement au respect de ce règlement peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

Délibération du Conseil municipal du 11 octobre 2022
Le Maire, Patrick Cousin

Abribus Rue de Bel air

Le nouvel arrêt bus, rue de Bel Air est opérationnel depuis le jeudi 13 octobre 2022. Les usagers pourront s'abriter sous le nouvel abri bus.

Début de travaux

Travaux de requalification des rues Général Leclerc et rue de l'Âcre.

Après une année de retard due principalement à la crise de Covid, les travaux ont enfin commencé le mercredi 5 octobre 2022. Ils devraient durer au moins trois mois.

La commune remercie les habitants de ces 2 rues pour la compréhension dont ils feront preuve durant cette période de travaux.

De la couleur devant l'école

Afin de mettre un peu de couleurs autour de l'école, la mairie avait pour projet de repeindre les marches du « petit théâtre de plein air » situé devant l'école. Lors du dernier conseil d'élèves de juin , les délégués de chaque classe ont proposé de les repeindre aux couleurs arc-en-ciel. Ce travail a été mené à bien pendant les vacances par les employés municipaux. Merci à eux pour le résultat !

Logement de l'école

Afin de pouvoir louer le logement de l'école inhabité depuis 2 ans, le conseil municipal a décidé de le rénover entièrement. Différents travaux ont été effectués d'octobre 2021 à juin 2022 : isolation, électricité, peinture et réfection entière de la cuisine et de la salle de bain. Coût des travaux : environ 23 000€. Depuis le 23 août, de nouveaux locataires ont emménagé dans le logement. Bienvenue à cette nouvelle famille !

Restauration église

Restauration des peintures murales de l'église .

Mme Legoux, restauratrice est venue du 4 au 14 octobre 2022 effectuer des tests et des essais afin d'évaluer diverses techniques et solutions en vue d'un futur projet de conservation-restauration des peintures.

Ça s'est passé à Cerisé !

21 juin 2022 : Fête de la musique

Fête de la musique à Cerisé

Le 21 juin 2022, la fête de la musique a été célébrée pour la première fois à Cerisé. C'est à l'initiative de Béatrice et Michel Reboursière que s'est déroulé ce karaoké sous le signe de la convivialité, avec la participation de plusieurs habitants de la commune. Malgré l'orage qui a écourté cette parenthèse musicale, tous les participants sont repartis satisfaits de leur soirée.

Tous nos remerciements à Béatrice et Michel Reboursière pour leur investissement.

Juillet 2022 Centre de loisirs

	Sem. du 7 au 9 / 07	Sem.du 12 au 16 /07	Sem. du 19 au 23/07	Sem. du 26 au 30/07	total
Fréquentations	8	28	32	23	41
Participation mairie de Cerisé : 3909,61€					

Mardi 16 août 2022 Route Leclerc

Célébration de la route Leclerc

Mardi 16 août 2022, la commune de Cerisé a célébré le 78 ème anniversaire de la Libération de l'Orne et de la Sarthe organisé par la Fondation de la France Libre et l'Association « Vive la résistance ». Cette cérémonie s'est déroulée devant la stèle commémorative en présence de M. Patrick Cousin, Maire de Cerisé, de M. Christophe Bayard, Président de l'Association « Vive la Résistance », et des différents porte-drapeaux.

A la fin de cette manifestation, les participants se sont retrouvés au parc du Londeau où étaient installées tables et chaises.

Un vin d'honneur avec boissons et saucisses a été proposé et la cérémonie s'est terminée de façon conviviale.

Samedi 8 octobre 2022 Nettoyons notre commune

Samedi 8 octobre, une quinzaine de personnes dont quelques enfants ont participé à l'action : « Nettoyons notre commune ». Après la distribution de gants, sacs et pinces, chaque groupe a choisi un quartier ou une partie de la commune à nettoyer. Cette année, en plus du ramassage des déchets sauvages, l'accent était mis sur le ramassage de mégots. Récolte au bout de 2h : environ 3 bouteilles pleines de mégots ainsi que plusieurs grands sacs remplis de canettes et déchets variés.

La matinée s'est terminée par un goûter.

Merci aux personnes présentes et particulièrement aux enfants sensibilisés par l'environnement.

15 octobre 2022 Les risques numériques

Une dizaine de personnes se sont retrouvées dans la salle de la mairie pour participer à un atelier numérique qui avait pour thème : « Les risques numériques » présenté par des bénévoles de l'association Prévention Maif.

Différents points furent abordés : les risques de la messagerie, le phishing, les mots de passe et les achats en ligne. En 2ème partie de l'atelier : comment lire un QR code avec son smartphone et envoyer des photos par mail à partir d'un lien.

Chaque participant est reparti mieux informé afin d'éviter les pièges que l'on peut rencontrer sur internet.

15 octobre 2022 Concours de belote

Le concours de belote s'est déroulé le 15 octobre 2022 à la salle des Pommiers dans de bonnes conditions et dans une ambiance conviviale avec 76 participants dont 5 Ceriséens. Pour le classement : une dame habitant Alençon s'est classée 1ère avec 5076 points. La 2ème gagnante est une dame de Cerisé avec 4726 points. A la fin de cette rencontre, chaque participant s'est vu remettre un lot et un goûter a été offert.

PAGE INFOS ÉCOLE /APE

La rentrée des classes à l'école Ernest Mégissier de Cerisé

Jeudi 1er septembre 2022, 82 élèves se sont répartis dans 4 classes (une fermeture de classe avait été annoncée) de la toute petite section au CM2.
Classe de ***Mme Pije*** : TPS/PS/MS : 18 élèves
Classe de ***Mme Fontaine/Mme Videgrain*** : GS/CP : 18 élèves
Classe de ***Mme Durand*** : CE1/CE2 : 25 élèves
Classes de ***Mme Théfaine*** : CM1/CM : 21 élèves

De gauche à droite sur la photo : ***Marie-Elise*** (AESH), Imen (ATSEM des GS/CP), ***Delphine Pije*** (enseign. PS/MS), Delphine (ATSEM) PS/MS, ***Stéphanie Durand*** (enseign. CE1/CE2, ***Sabrina Fontaine***(enseign. GS/CP et directrice), ***Elise Théfaine*** (enseign. CM1/CM2). Mme ***Marie Videgrain***(décharge de la directrice absente sur la photo)

Voici la description de différentes actions qui ont déjà eu lieu depuis la rentrée

Projet « A TAAABLE ! »

Dans le cadre du festival « A TAAABLE ! » la CUA a organisé un concours artistique auprès des écoles, afin de sensibiliser, dès le plus jeune âge, à l'alimentation durable, locale et de saison.
Pour le concours, les classes des GS/CP et de CM1/CM2 ont réalisé, chacune, une production plastique ; autour de la carotte pour les plus jeunes et autour du brocoli pour les plus grands. Celles-ci ont été exposées à la halle aux toiles samedi 29 octobre de 14h à 18h.

Pas de colis pour le brocoli !

La classe de CM1/CM2 a participé à un concours d'arts intitulé « De la fourche au pinceau » dans le cadre du festival « A taaable ! » qui se déroule en ce moment dans la CUA. L'objectif était de créer un monochrome en choisissant un légume pouvant être cultivé localement. Les élèves ont choisi de coller différents emballages pour représenter le légume : filets, sacs, cartons, cagettes, barquettes de polystyrène afin de dénoncer la pollution engendrée lorsque l'achat ne se fait pas de manière locale. Le brocoli a été choisi notamment pour ses différentes textures en lien avec les déchets apportés en classe. (filets et polystyrène pour le feuillage, cagettes et cartons pour le pied)
L'œuvre a été exposée avec les autres œuvres participantes le samedi 29 octobre à la Halle aux Toiles d'Alençon de 14h à 18h. Résultats du concours en novembre !

Projet Auteur en classe

Le vendredi 14 octobre, la classe de CM1/CM2 eut le plaisir d'accueillir un auteur dans la classe

Il s'agit de Pascal RUTER, auteur des livres « La famille Cerise », étudiés en classe. Les élèves ont questionné Pascal RUTER sur son livre et sur son métier, sa passion. Il s'est également livré à une séance de dédicace de leurs carnets de lecteur; l'intervention a eu lieu dans le cadre du festival « Livres et Davantage » qui s'est déroulé à la Halle aux toiles sur Alençon

Projet Ciné-filou

Dans la cadre du festival Ciné filou de l'Orne, les classes de PS/MS et GS/CP se sont rendues au cinéma d'Alençon pour voir des courts-métrages sur « Capelito, le champignon magique » pour les plus petits, et « les jardins enchantés » pour les plus grands.
Cette manifestation a pour but de rendre les élèves spectateurs de demain, de leur donner l'habitude, dès le plus jeune âge, de fréquenter le cinéma de proximité afin de découvrir les films dans leur espace naturel qu'est la salle de cinéma.

INFOS APE

Suite à la réunion du 27 septembre dernier, l'APE a pu accueillir deux nouveaux parents.
Un grand merci à eux.
Nous vous rappelons que c'est grâce à l'investissement de tous que nous pourrons réaliser toutes nos actions et aider financièrement l'école.
Prochaine grande action, l'opération « Sapin de Noël »

Bon de commande à rendre avant le 14 novembre 2022 pour une distribution à l'école le vendredi 2 décembre 2022.

Des flyers vont être déposés dans les boîtes aux lettres de la commune. On compte sur vous pour en parler autour de vous.
La présidente : Mme Caroline FAGOT ☎ 06 03 49 80 75 ✉ apecerise@gmail.com

VENTE DE SAPINS

Grâce à votre achat, nous pourrons aider à financer des sorties pour les enfants de l'école de Cerisé

PAGE INFOS/LES ECHOS

CONSTRUIRE, RÉNOVER, AMÉNAGER

Avant d'entreprendre des travaux, quelques règles sont à connaître. Ces règlementations ont pour objet la valorisation du cadre de vie et de la qualité architecturale. dans leur état antérieur.

Il importe donc de connaître les formalités à remplir, la procédure, les délais et le moment où les travaux pourront être entrepris sans risque d'être remis en cause.

Conseil aux particuliers : prenez le temps d'un conseil architectural avec l'architecte conseil de la CUA, gratuit, sur rendez-vous au 02 33 32 41 53.

Demande d'urbanisme en ligne depuis le 1er janvier 2022.

Vous pouvez procéder à vos demandes de permis de construire, déclaration préalable , permis d'aménager, permis de démolir et certificats d'urbanisme, en ligne, gratuitement.

Avant d'entreprendre vos travaux, vous devez avoir obtenu une autorisation d'urbanisme. Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne facilement accessible.

Le dépôt en ligne est un nouveau service aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous.

Je dépose mon dossier en ligne dans la commune où je souhaite réaliser les travaux.

Pour toutes infos complémentaires, il faut aller sur le site de CUA, rubrique : La CUA à votre service /Urbanisme /Construire, rénover, aménager https://www.cu-alencon.fr/ (Cadre orange ci-dessus)

Ateliers numériques

Suite au questionnaire sur l'utilisation des outils numériques effectué en juin, une quinzaine de personnes étaient intéressées pour participer à des ateliers informatiques. Celles-ci seront contactées individuellement pour s'inscrire.

Un premier atelier sur les risques numériques eut lieu le 15 octobre. D'autres seront mis en place prochainement par un coach numérique départemental.

Plusieurs thématiques vous seront proposées :

- Initiation et découverte de l'informatique (envoyer mails, fichiers, lire QR code, utiliser le logiciel scolaire PRONOTE…)
- Effectuer des démarches administratives (Utiliser des sites en ligne…)
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- La sécurité informatique

Si vous êtes intéressés par un de ces ateliers, n'hésitez pas à prendre contact par mail (dominique.charles@commune-cerise.fr ou s'inscrire en mairie).

Noël à Cerisé 16 décembre 2022

Le Noël à Cerisé est de retour devant l'école après la sortie des classes . Venez nombreux !

Naissances :

Zelal Arya YASAR né le 18 octobre 2022

Mariages

Naoual TAHRIOUI et Musa– Oktay BARLAS le 15 octobre 2022

Décès

Mme Geneviève FOUBERT le 13 juillet 2022

Mme Hélène DUPONT le 26 juillet 2022

Mme Martine BOINEL le 7 octobre 2022

ETAT CIVIL

Le conseil municipal de Cerisé vous invite à la cérémonie du 11 novembre 2022 qui se déroulera comme suit :

11h45 : Dépôt de gerbe au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur.

INFOS PRATIQUES

MAIRIE : ☎ 02 33 29 39 29

✉ mairie@commune-cerise.fr

Site internet : https://www.commune-cerise.fr/

(Calendrier location de la Salle des Pommiers et tarifs)

Horaires de la mairie

La mairie est ouverte au public aux horaires suivants :

- **Lundi, mardi, jeudi : 8h30/12h et 15h30/17h**
- **Mercredi : 8h30/12h**
- **Vendredi : 8h30/12h et 15h30/18h**